

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

8 JANVIER 2021

Directives et messages importants

1- FIN DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE L'INFLUENZA

Dans sa [lettre](#) du 5 janvier 2021, le Dr Horacio Arruda, directeur national de santé publique annonce la fin de la campagne de vaccination pour ce vendredi 8 janvier 2021 comme le recommande le [Comité sur l'immunisation du Québec](#). Le faible nombre de détections au pays et les mesures prises pour contrer la COVID-19 expliquent en partie cette décision. Le vaccin demeure disponible pour les personnes à risque qui souhaitent s'en prévaloir.

2-RAPPEL SUR LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Tous les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de la Capitale-Nationale étaient conviés le vendredi 8 janvier 2021 à une rencontre virtuelle d'information sur la vaccination contre la COVID-19. On y a traité des modalités de leur vaccination en tenant compte des priorités établies par le MSSS et la répartition des doses entre le CIUSSS, le CHU de Québec – Université Laval et l'Institut de cardiologie et de pneumologie de Québec. Pour les détails, consulter la [note de service](#) cosignée par Dre Isabelle Samson, directrice des services professionnels et le Dr Yvan Gauthier, président du CMDP.

3- RAPPEL SUR LES DIRECTIVES DE DÉCLARATION DE DÉCÈS LIÉS À LA COVID-19 OU SUSPECTÉS DE L'ÊTRE

Dans une [lettre](#) du 20 décembre 2020 adressée au président du Collège des médecins du Québec, le Dr Horacio Arruda, directeur national de santé publique, rappelle l'importance de bien suivre les procédures de déclaration de décès liés à la COVID-19. En effet, depuis juin dernier, il faut utiliser le formulaire électronique K-27 ainsi que le [Guide de saisie des décès](#) ou encore le [Guide de gestion des décès reliés à la COVID-19](#) pour faire la déclaration.

4- AMM ET CRITÈRE DE MORT NATURELLE RAISONNABLEMENT PRÉVISIBLE

Le critère de « mort naturelle raisonnablement prévisible » a été déclaré inapplicable par la Cour supérieure du Québec dans l'évaluation de l'admissibilité à l'aide médicale à mourir (AMM), suivant la décision rendue le 11 septembre 2019 par le Procureur général du Canada. Après trois prolongations du délai de l'invalidité de ce critère, l'application de cette décision est de nouveau suspendue, et ce, jusqu'au 26 février 2021, pour allouer au Gouvernement fédéral suffisamment de temps pour finaliser le processus de modification du Code criminel. Les impacts de ce nouveau délai dans l'administration de l'AMM et les conséquences pour les usagers qui souhaitent s'en prévaloir sont expliqués dans la [note de service](#) transmise le 21 décembre 2020 par Dre Isabelle Samson, directrice des services professionnels du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

5- DISPONIBILITÉ DES SERVICES AU LABORATOIRE DE L'HÔPITAL CHAUVEAU

Suite à l'annonce du délestage d'activités de l'urgence de l'Hôpital Chauveau, le département de médecine laboratoire du CHU de Québec – Université Laval annonce le changement de l'horaire du laboratoire de l'installation. Il est dorénavant ouvert du **lundi au vendredi de 8 h à 16 h** et est fermé le soir, la fin de semaine et les jours fériés. En dehors des heures d'ouverture, les prélèvements devront être acheminés au laboratoire de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus (HEJ). Des glacières ont été préparées à l'entrée du laboratoire avec les instructions pour faciliter le transport. Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter Mme Sandra Bouchard au 418 525-4444, poste 63308 ou au 418 815-4602 en dehors des heures régulières.

6- DÉLAIS D'ANALYSES - CHLAMYDIA-GONORRÉE ET VPH PAR PCR

Le département de médecine laboratoire du CHU de Québec – Université Laval annonce qu'en raison de difficultés techniques avec les analyseurs PCR pour Chlamydia-Gonorrhée et VPH, des délais surviennent dans l'émission des résultats pour ces analyses. Il est important de noter que ces délais n'affectent en rien la qualité des échantillons en attente. Le département de médecine laboratoire du CHU de Québec – Université Laval s'excuse des incon vénients engendrés par cette situation. Pour toute question complémentaire, veuillez contacter Mme Christine Lessard au 418 525-4444, poste 47300.

7- CAMPAGNE D'ENGAGEMENT REGIONALE POUR LIMITER LA TRANSMISSION DU VIRUS

L'arrivée d'un vaccin apporte un vent d'espoir dans la lutte contre la COVID-19. Malgré tout, il est plus que jamais nécessaire de demeurer rigoureux et vigilants dans l'application des mesures sanitaires. Dans cet esprit, le CIUSSS de la Capitale-Nationale a lancé en décembre dernier une campagne de mobilisation régionale. Cette initiative, qui s'organise autour de la plateforme Web «Pour moi, pour ma région», met en lumière l'importance de nos efforts individuels et collectifs dans la lutte contre le virus. C'est le point central d'un mouvement d'engagement qui nous permettra, ensemble, de réaffirmer l'importance de ne pas baisser les bras et d'agir concrètement pour un retour à une vie plus normale.

La plateforme se découpe en différentes sections. Elle contient une charte d'engagement qui regroupe plusieurs gestes simples et faciles à poser dans notre quotidien. Nous vous invitons à signer la charte et à partager votre engagement pour limiter la transmission de la COVID-19 dans votre milieu de travail, dans les commerces ou dans votre domicile. La charte propose aussi des éléments pour aider à mieux vivre cette période hors du commun.

Faites-vous entendre ! Participez au mouvement!

Vous qui travaillez dans le réseau de la santé et des services sociaux et qui connaissez mieux que personne les risques et les conséquences du virus, devenez des ambassadeurs et initiez le mouvement dans votre milieu !

Comment faire?

Remplissez la charte d'engagement sur le site pourmoipourmaregion.ca

Partagez votre engagement ou vos capsules d'appui dans vos réseaux sociaux pour mobiliser vos collègues, amis et proches à maintenir leur engagement.

8- ÉTAT DE SITUATION

Capitale-Nationale : Pour connaître l'ensemble de la situation, consultez la page [CORONAVIRUS \(COVID-19\)](#) du site Web du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Vous y trouverez de l'information sur les sujets suivants :

- [État de situation](#) (cliquez sur l'hyperlien « communiqué » pour prendre connaissance du dernier communiqué de presse)
- [Nombre de cas positifs et rétablis](#)
- [Carte des paliers d'alerte et des mesures en vigueur par région](#)
- [Liens utiles](#)

Québec : Pour connaître l'état de situation provincial, consultez :

- [INSPQ – Données Covid-19 au Québec](#)
- [État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec](#)

9- FRÉQUENCE DE DIFFUSION DU BULLETIN COVID-19 - MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont dorénavant diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assurés qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express ou d'augmenter la fréquence de diffusion.